



Annulation promesse de vente

Par **totom**, le **06/10/2008 à 19:21**

Bonjour, rnrnJ'ai signé une promesse de vente pour un studio neuf avec mon fiancé il y a 3 mois. rnrnAprès avoir fait le tour des banques, la plupart m'ont refusé par téléphone le crédit ne prenant pas mes revenus en compte car je suis en alternance et lui en CDI. rnrnIl y a deux mois, un courtier nous a trouvé une banque qui a accordé le crédit avec un taux d'endettement de 38 % et sous certaines conditions : rnrn- de rembourser un prêt étudiant de 3000 € (toujours pas remboursé à ce jour). rn- que j'ai un contrat en alternance d'un an (sachant que je suis toujours en période d'essai). rnrnLe problème est que celle-ci nous impose un taux variable non négociable, cela fait plus de 2 mois que les offres ne sont toujours pas éditées car un certain nombre de documents manquent à l'appel. rnrnLa condition suspensive pour avoir l'obtention du prêt dont la durée est de 50 jours a été dépassée. rnrnPlusieurs personnes nous ont fortement déconseillé le taux variable. rnrnEst-ce possible de faire jouer le dépassement du délai de la condition suspensive même si nous n'avons pas de preuves écrites de refus de banque? rnrnEst-ce possible de refuser de rembourser mon prêt étudiant sachant que je dois payer mes études avant pour qu'après le crédit soit refusé? rnrnQuels sont les recours pour pouvoir tout annuler sans avoir à payer les 10 % d'indemnités au vendeur ou même avoir un taux fixe ? rnrnCordialement, rnrnMerci de me répondre.